

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101021</b>	De <b>M. Pascal Cherki</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> > vélos	<b>Analyse</b> > trottoirs. espaces mixtes de circulation. pertinence.
Question publiée au JO le : <b>29/11/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de signalement : <b>07/02/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pascal Cherki interroge M. le ministre de l'intérieur sur une recommandation du Conseil national de la sécurité routière, datée du 8 décembre 2014, relative à la transformation de certains trottoirs en « espaces mixtes » de circulation, dont le journal *Le Monde* s'est fait l'écho dans un article du samedi 20 décembre 2014. Dans un souci de pacifier au mieux l'espace public entre ses différents utilisateurs et usagers, il serait dommageable que l'utilisateur le plus fragile, c'est-à-dire le piéton, soit confronté directement aux véhicules à deux roues sur le même espace de circulation. Cette question lui a déjà été adressée le 20 janvier 2015 mais n'a pas eu de réponse. Il lui demande si le Gouvernement envisage de suivre une telle recommandation.